

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT  
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 318

présenté par  
M. Hamel

-----  
**ARTICLE 29**

Supprimer l'alinéa 3 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les dispositions de cet alinéa sont inutiles, les articles du titre I<sup>er</sup> de la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine applicables à Mayotte ne comprennent pas le mot département ; il n'est donc pas nécessaire de remplacer ce mot.